

Ce contrat a pour objet de préciser d'un commun accord les conditions de la collaboration entre :  
Le CGA2E (Centre de Gestion Agréé des Entreprises de l'Est), et

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

**6 atouts pour l'entreprise :**

- ▶ Dossier de Gestion personnalisé
- ▶ Programme de formation
- ▶ Statistiques
- ▶ Prévention économique et fiscale
- ▶ Réduction de vos impôts
- ▶ Information

Date de naissance du chef d'entreprise \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_ Code NAF \_\_\_\_\_

N° Registre : \_\_\_\_\_ FRP : \_\_\_\_\_

Régime d'imposition : BIC BA Siret : \_\_\_\_\_

Date de début activité : \_\_\_\_\_

Forme Juridique		Régime Fiscal	
Exploitant individuel		Réel normal de droit	sur option
Société soumise à l'IR à l'IS		Réel simplifié de droit	sur option
Autres (à préciser) :		Autres (à préciser) :	
Exercice : du _____ au _____			

Informations relatives à la TVA :	
TVA sur les encaissements	TVA sur les débits
Etes-vous soumis au régime du remboursement forfaitaire agricole :	Oui Non
Tenue de la comptabilité :	Hors taxes Non assujetti en franchise de TVA
L'adhérent déclare avoir été auparavant, adhérent d'un Centre de Gestion agréé : Oui Non	
Si oui :	Nom du Centre : _____
Période concernée	du _____ au _____

L'adhérent confie la mission de tenue et de centralisation de sa comptabilité à \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

L'adhérent :

Signature précédée de la mention  
« Bon pour accord, lu et approuvé »

La Direction :

Signature précédée de la mention  
« Bon pour accord, lu et approuvé »

Signer également au verso



*Partenaire de votre entreprise*

## ENGAGEMENTS DU CGA2E

Le CGA2E s'engage :

- au strict respect du secret professionnel et à la non-divulgateion d'informations et de documents fournis par l'adhérent sauf accord exprès de ce dernier,
- à apporter à l'adhérent une assistance en matière de gestion et à lui fournir une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières,
- informer l'adhérent des anomalies apparentes constatées lors de l'examen en la forme de ses déclarations de résultats et de leurs annexes, puis de cohérence, de concordance et de vraisemblance,
- à souscrire une assurance responsabilité civile,
- organiser des réunions d'information sur la réglementation fiscale et les modifications qui lui sont apportées,
- à ne pas sous-traiter une mission de contrôle de cohérence, de concordance et de vraisemblance à un professionnel ayant été le conseil de l'Adhérent,
- à remettre à l'adhérent dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, un dossier de gestion personnalisé et à partir de la clôture du 2ème exercice suivant celui de l'adhésion, une analyse comparative des comptes de résultat et des bilans,
- établir un compte-rendu de mission et, conformément à la réglementation, l'adresser à l'adhérent ainsi qu'au service des impôts des entreprises, à la dématérialisation et à la télétransmission au service des impôts des entreprises dont dépend l'adhérent, des attestations, des déclarations de résultat et annexes, des autres documents les accompagnant ainsi qu'un compte rendu de mission, conformément aux articles 169 et 176 du livre des procédures fiscales.

## ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

L'adhérent d'une part s'engage par la signature du présent contrat d'adhésion au CGA2E :

- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association, ainsi que l'ensemble des dispositions réglementant les Centres de gestion agréés,
- à respecter les clauses contenues dans le présent contrat d'adhésion,
- à acquitter les cotisations fixes et facturations des prestations dans les délais fixés,
- à remettre au CGA2E dans les délais requis, tous documents et justificatifs nécessaires à la réalisation des prestations, et notamment toutes pièces exigées par l'Administration,
- à accepter les règlements par chèques libellés à son ordre ou par carte bancaire et à en informer la clientèle,
- à communiquer au Centre de gestion agréé, d'une manière générale, tous les documents définis par la législation en vigueur, et notamment le bilan et les comptes de résultats ainsi que tous les documents annexes et notamment les déclarations de TVA afin de pouvoir procéder aux contrôles nécessaires à la réalisation du compte-rendu de mission,
- à produire à la personne ou à l'organisme chargé de tenir et de présenter ses documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de son exploitation,
- à respecter scrupuleusement la réglementation fiscale en vigueur.

L'adhérent, d'autre part :

- autorise le CGA2E à transmettre à l'agent de l'Administration Fiscale qui lui apporte son assistance technique les documents visés prévus par la réglementation ainsi que le dossier de gestion,
  - autorise le CGA2E à transmettre ses données fiscales, comptables, sociales et économiques aux organismes et administrations concernés, y compris par voie électronique,
- répond de la sincérité des documents et de toutes les informations fournies par lui.

## DUREE DU CONTRAT D'ADHESION

### Dénonciation par l'adhérent

La dénonciation se fait par écrit auprès du Président du CGA2E au moins trois mois avant la fin de l'année civile.

### De plein droit :

La résiliation de l'adhésion s'opère de plein droit en cas de décès ou de disparition de l'entreprise.

### Exclusion par le Conseil d'Administration du CGA2E

L'adhérent pourra être exclu conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur et à l'article 8 des Statuts du CGA2E en cas de manquement grave ou répété à ses obligations. En particulier, l'exclusion peut être prononcée :

- pour non respect des statuts ou du règlement intérieur,
- pour altération ou non-communication de faits ou documents ou tout autre comportement susceptible de fausser les déclarations fiscales ou sociales,
- pour défaut de paiement, des cotisations échues ou des prestations,
- pour non-observation de la réglementation et des dispositions relatives aux CGA.

L'adhérent sera dans ce cas mis en demeure avant toute décision d'exclusion de présenter sa défense sur les faits reprochés. Il disposera toutefois d'un dernier délai d'un mois après la décision du Conseil d'Administration pour régulariser sa situation.

Les services cessent d'être assurés à l'adhérent à compter de la date de sa radiation. La cotisation annuelle et le montant des prestations servies demeurent acquis au CGA2E ou sont exigibles quelle que soit la date de radiation.

Le CGA2E tient un registre informatique des adhésions de ses membres. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée en août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le CGA2E a déclaré l'existence de ce fichier à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du Centre de Gestion Agréé.

Le CGA2E et l'adhérent affirment avoir pris connaissance des engagements et obligations qui leur incombent et s'engagent à s'y conformer. L'adhérent reconnaît en outre avoir reçu un exemplaire de la liste des prestations que le Centre de Gestion Agréé peut lui proposer.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.

L'adhérent  
(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

Pour le Président, la Direction  
(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

**Membre d'un  
CENTRE DE GESTION AGRÉÉ  
PAR L'ADMINISTRATION FISCALE**

**Le règlement des sommes dues  
par chèques libellés à mon nom  
est accepté.**

(Décret N° 79-638 du 27 Juillet 1979)

**Les paiements par chèques peuvent être refusés  
lorsqu'il s'agit de ventes de faible importance  
qu'il est d'usage de régler en espèces.**

(Instruction du 12 décembre 1979)

## **ACCUSE DE RECEPTION**

Je soussigné : \_\_\_\_\_

certifie avoir exécuté les obligations conformément au décret n°79 638 du 27 juillet 1979.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature :

A retourner au :

**CGA2E – Centre de Gestion Agréé des Entreprises de l'Est**  
12 rue des Métiers – 68000 COLMAR

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CGA2E à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément à ses instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Cette demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ;
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR11ZZZ518956

<b>Débiteur :</b>	<b>Créancier :</b>
Nom :	Nom : CGA2E
Raison sociale :	
Adresse :	Adresse : 12 RUE DES METIERS
Code postal :	Code postal : 68000
Ville :	Ville : COLMAR
Pays :	Pays : FRANCE

Votre IBAN :

Votre BIC :

Type de paiement :  Récurrent / Répétitif  Ponctuel

Signé à :

Signature :

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

02-0158 – Janvier 2014

**Documents à nous retourner  
Pour toute adhésion**

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser les documents suivants :

- 2 exemplaires signés et revêtus de la mention « lu et approuvé » du bulletin d'adhésion CGA2E (attention document à signer au recto et au verso)
- l'accusé de réception de votre affichette CGA2E complété et signé
- le mandat de prélèvement

**Membres correspondants**

**Bas-Rhin**

3 rue Jean Monnet  
BP 68055 - ECKBOLSHEIM  
67038 STRASBOURG CEDEX 2  
tél : 03 88 10 28 00

**Jura**

1 Les Echaillons  
39300 PONT DU NAVOY  
tél : 03 84 51 24 50

**Marne**

19 rue du Temple - BP 197  
51057 REIMS CEDEX  
tél : 03 26 85 69 59

**Meuse**

1 Rue Saint Christophe  
55000 FAINS VEEL  
tél : 03 29 79 98 09

**Moselle**

29 Boulevard Saint Symphorien  
57050 LONGEVILLE LES METZ

**Territoire de Belfort**

Imm. Chambre de Métiers  
6 Avenue de la République  
90400 DANJOUTIN

**Vosges**

14 bis quai Colonel Serot  
88000 EPINAL



*Partenaire de votre entreprise*

**CENTRE DE GESTION AGRÉÉ DES ENTREPRISES DE L'EST**

Siège (Haut-Rhin) : CGA2E - Maison de l'Artisanat 12 rue des Métiers 68000 COLMAR - tél : 03 89 20 71 70 fax : 03 89 24 27 93 contact@cga2e.fr www.cga2e.fr

Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale depuis le 01 01 2007 - n° d'agrément 1-02-680 - Association inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Colmar vol.60 - Folio 58

n° Siret : 493 598 437 00017 - TVA Intracommunautaire : FR 16 493 598 437 - NAF 9499Z - N° de déclaration CNIL 1313940